

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LE PROJET

Titre du projet : L'Outaouais se mobilise pour atteindre 17 % : planification en vue de la création d'une nouvelle aire protégée dans les bassins hydrographiques des rivières Noire et Coulonge

Promoteurs du projet : CREDDO et SNAP-VO

Durée du projet : Août 2019 à septembre 2023

Superficie totale du projet d'aire protégée : 115 000 ha

Superficie de la portion déjà mise en réserve par le gouvernement du Québec : 84 700 ha

Superficie de l'agrandissement proposé : 30 300 ha

Catégorie de l'aire protégée projetée : Réserve de biodiversité

Pour en savoir plus :

http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/regime-activites/regime-activite-reserve-bio-aqua.pdf

Coût total du projet : 605 772 \$

Contribution d'ECCC : 300 000 \$

Autres contributeurs : Fondations Schad, Consecon et Echo ; Evolugen par Énergie Brookfield ; Université du Québec en Outaouais ; Eco2Urb ; CREDDO ; SNAP-VO

Exemples d'activités de planification qui seront réalisées :

En résumé

- Collecte de données sur le terrain par une communauté locale
- Collecte d'information sur le territoire par une consultation des communautés locales
- Caractérisation du territoire et de sa valeur écologique, sociale et économique
- Évaluation des impacts et identification de mesures d'atténuation de ces impacts, le cas échéant
- Dialogue avec l'ensemble des parties prenantes pour une prise en compte des intérêts de chacune et des enjeux locaux
- Mise en place d'une table d'harmonisation pour permettre aux parties prenantes de participer à une réflexion collective visant à définir une vision pour l'aire protégée proposée et à identifier des moyens pour favoriser sa mise en valeur

Pour en savoir plus :

1. Caractériser le territoire visé par le projet

Afin d'obtenir un portrait écologique détaillé des bassins hydrographiques des rivières Noires et Coulonge, le plan de travail prévoit les activités de collecte de données suivantes :

- une mobilisation des organisations et des collectivités locales ;
- une revue de littérature
- l'acquisition de données terrain.

À la suite de l'analyse des données recueillies, cet exercice permettra notamment de :

- identifier les sites d'importance pour les communautés locales ;
- identifier les sites d'importance pour la conservation (y compris les milieux humides, les vieilles forêts, les habitats d'espèces en péril) ;
- d'acquérir des données sur la qualité des cours d'eau ;
- faire état de la valeur écologique, sociale et économique de ce territoire.

2. Évaluer les impacts du projet

Des experts de l'Université du Québec en Outaouais et de firmes externes (Eco2Urb et Groupe CAF) sont mandatés pour réaliser une étude permettant de nous éclairer sur l'impact du projet sur les diverses parties prenantes, de les informer sur cet impact, d'identifier des mesures d'atténuation appropriées le cas échéant, et de faciliter le processus de négociation essentiel à la réussite du projet.

Les résultats attendus de cette étude incluent notamment :

- une évaluation quantitative de l'impact sur l'industrie forestière en s'appuyant notamment sur des projections basées sur les modèles utilisés par le Forestier en chef et une analyse des données historiques de récolte forestières ;
- une évaluation des impacts sur les principales parties prenantes ;
- une identification de diverses options permettant d'éviter ou d'atténuer les impacts significatifs identifiés, le cas échéant.

3. Identifier, informer et faire participer les parties prenantes

D'abord, la réalisation d'un audit des parties prenantes est prévue afin de faire l'inventaire des parties prenantes et de connaître leurs premières impressions sur le projet. Ces informations permettront de planifier adéquatement le processus de participation des parties prenantes afin d'assurer une bonne compréhension de leurs intérêts et des enjeux locaux. En considérant les besoins d'information des parties prenantes que l'audit aura permis d'identifier, les résultats de la caractérisation du territoire et de l'étude d'impact seront utilisés pour produire des cartes et des documents d'information sur le projet. Ces documents seront diffusés et présentés à la

population et aux parties prenantes lors de séances d'information et d'ateliers, afin de répondre à leurs questions et d'obtenir leur rétroaction.

4. Dialoguer avec les parties prenantes

Afin de soutenir le processus de concertation des parties prenantes, une table d'harmonisation sera mise en place pour leur permettre de participer à une réflexion collective visant à définir une vision pour l'aire protégée proposée. Les parties rassemblées autour de cette table participeront à la réflexion sur les scénarios les plus propices à favoriser ses retombées écologiques, économiques et sociales ainsi qu'à favoriser les investissements dans des infrastructures récréotouristiques et la mise en valeur de l'aire protégée.

Photos de la rivière Coulonge

Crédits: Geneviève Le Blanc/ SNAP-VO



